

# PS



# LA CONVENTION

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

**économique, social et écologique**

La Convention nationale pour « un nouveau modèle de développement économique, social et écologique » est la première des quatre conventions qui jalonnent l'année 2010.

Moment fort de la vie du parti, elle a permis un travail approfondi et un large débat militant.

## Acte 1

**13 ateliers** ont travaillé sur les différentes thématiques du nouveau modèle. Chaque atelier a été animé par un Président et un co-Président, assistés de rapporteurs. Entre décembre 2009 et mars 2010, ils ont procédé à plus d'une **centaine d'auditions** de scientifiques, d'experts, de responsables syndicaux et associatifs, d'élus et de grands témoins.

Le comité de pilotage s'est réuni une dizaine de fois pour coordonner les travaux et les auditions. À la fin du mois de février 2010, les ateliers ont rendu leurs rapports qui ont été examinés par le comité de pilotage.

## Acte 2

Les rapports des ateliers ont été publiés en ligne sur le site web de la Convention : [lafrancequonaime.fr/laconvention](http://lafrancequonaime.fr/laconvention). Et le débat a été ouvert sur la coopol. 13 groupes correspondant aux 13 ateliers de la Convention ont été créés et ont rassemblé près de **4 000 membres** au total qui ont envoyé plus **d'un millier de contributions.**

## Acte 3

Les rapports des ateliers et une synthèse des contributions du débat sur la coopol ont été transmis aux rapporteurs généraux. Ils ont procédé au travail de rédaction du projet de texte autour de Pierre Moscovici.

Ce texte a été présenté au Bureau national du Parti socialiste le 21 avril, amendé, puis **adopté à l'unanimité** par le Conseil national du 27 avril.

## Acte 4

Le texte a été transmis aux militant-e-s pour le débat dans les sections et les fédérations. Dans toute la France, des AG fédérales et des AG de section ont permis aux militant-e-s de confronter leurs analyses et de proposer des amendements.

Le 20 mai, l'ensemble des adhérent-e-s a été invité à voter sur le texte du Conseil national. Celui-ci a été **approuvé à 90%**. Chaque section a transmis ses amendements pour être débattus et votés en Convention fédérale.

## Acte 5

**304 amendements** ont été examinés par le Bureau national qui a proposé une nouvelle version du texte, discutée aujourd'hui, samedi 29 mai, par **l'ensemble des délégués des fédérations** avant le vote définitif de validation du texte amendé.

# Mode d'emploi